Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_13-DE

N° 260212-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 14 **Votants :** 15 **Procurations** :1

PRESENTS : KERGOAT Yann, LESTIC Marie-Thérèse, MOLLE Anabelle, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, LE GAC Bernard, DUBUIS Carole, LE CORRE Marie-Josée, LE QUELLEC Laurent, BARRE Gérard

ABSENCES : LE BRAS Yvon, TURPIN Sylvie,

POUVOIRS : Mme Sylvie TURPIN donne pouvoir à Monsieur Yann KERGOAT.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE BARZIC -MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire explique rappelle à l'assemblée que la commune de Ploumilliau a sollicité Lannion Trégor Communauté pour lui confier la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'espace Barzic.

VU la délibération du 18 décembre 2025 autorisant le Maire à faire les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels

VU le nouvel estimatif du projet communiqué par le bureau d'étude de Lannion Trégor Communauté

CONSIDERANT que les montant inscrits au plan de financement doivent être revus conformément à ce nouvel estimatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à demander toutes les subventions et aides financières nécessaires auprès des partenaires (Etat, département, région, agence de l'eau) et tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU — Le secrétaire de Séance

Yann KERGOAT — Mme LE CARLUER Marie-Philomène

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_13-DE

ANNEXE 1

COMMUNE DE PLOUMILLIAU

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE L'ESPACE BARZIC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Annexé à la délibération du Conseil Municipal réuni le 12.02.2025

DEPENSES		**212 754 €**
ETUDES		***16 011 €***
MOE bureau d'étude de LTC		**13 500 €**
Etudes préalables, levés topo, permis d'aménager, plans.		**2 511 €**
TRAVAUX		***196 743 €***
RECETTES		**212 754 €**
Lannion Trégor Communauté Prise en charge au titre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	Opération pour compte de tiers	**5 000 €**
Contrat de territoire	*CT3G Jusqu'à 70 % du montant des travaux éligibles*	**29 400 €**
ETAT DETR	*Taux : 35 % du coût HT des travaux subventionnables (hors GEPU)*	**68 860 €**
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	Minimum 30% du coût total des travaux éligibles HT	***109 494€***

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Novembre 2026
Phase 1 : novembre 2026
Phase 2 : 2ème semestre 2027

Yann KERGOAT

Maire de PLOUMILLIAU